



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Madame CELAT Jocelyne en tant qu'agent d'entretien du 22 au 24 mars 2022,
- Madame PUBLIE Lucie en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022,
- Monsieur MICHAUD Stéphane en tant que conducteur BOM du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022,
- Madame MAZEREEUW Sabine en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022,
- Madame CARLIER Evelyne en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022,
- Madame MONAR Sylvane en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022,
- Madame SAVIN Christelle en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022,
- Madame TARTOUÉ Maurine en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022,
- Monsieur MERCIER Jean-Paul en tant que gestionnaire de l'aérodrome de Jonzac-Neulles du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022,
- Madame LYS Véronique en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022,

Fait à Jonzac,  
Le **01 AVR. 2022**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,  
le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON